

Complément de motivations

Par lettre du 23 janvier 2020 le tribunal administratif de Toulouse m'a demandé de compléter mes conclusions au regard des avantages et des inconvénients (ou risques) du projet.

- Objet n° 1 Extensions et annexes en zones A et N

Considérant que ces extensions et annexes permettent la vie et l'évolution du territoire. C'est un gros **avantage** à comparer avec le **risque** de maintien de quelques mitages.

Objet n° 2 Changements de destination

Considérant que ces changements de destination, logements ou gîtes, permettront la réhabilitation des bâtiments anciens dans les villages. C'est un gros **avantage**

Considérant que chaque projet devra justifier d'une bonne entente avec l'activité agricole.

Considérant que les agriculteurs construisent souvent des bâtiments plus fonctionnels à l'extérieur des villages, ce qui facilitera le bon voisinage

Considérant que le **risque** d'un trop grand nombre de nouveaux logements est faible dans la commune qui n'en compte que 1 ou 2 par an et que le futur PLUI en cours pourra rectifier le cas échéant.

Objet n° 3 annulation ou réduction de zone Nh

Considérant que les zones NH concernées sont pour la plupart remplacées par les objets n° 1 et 2 ci-dessus. C'est un **avantage** de clarté du dossier

Objet n°4 zone 1AUX

Considérant que le passage de 2 AUX à 1 AUX permettra, non loin de l'activité de conditionnement de fruits, l'installation d'artisans et le développement de la commune. C'est un gros **avantage**, à l'origine de la modification.

Considérant l'engagement de la commune pour le renforcement en eau potable et électricité.

Objet n° 5 Orientation d'aménagement (OAP) de la zone 1AU

Considérant que la propriétaire de la zone 1 AUB n'est actuellement pas vendeuse

Considérant que la commune souhaite encourager dès à présent les constructions sur la zone 1AUa. C'est un **avantage**.

Considérant que les moins de 800 m2 lus dans le rapport page 65 sont dus à une erreur de présentation et que 800 à 1500 m2 sont prévus.

Fait le 31 janvier 2020

- Le commissaire enquêteur Robert SALESES